Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20231025-2023589-AU
Reçu le 08/11/2023

DECISION DU MAIRE

2023/589

MISE EN DESTRUCTION DE 5 VEHICULES COMMUNAUX

Le Maire de la Commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoir donné au Maire, par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 € par bien,

Considérant l'âge et la vétusté des véhicules suivants ne roulant plus :

Renault Kangoo immatriculé DM 259 SA, date de 1er mise en circulation le 10 octobre 2008,
Renault Twingo immatriculée 830 CCQ 78, date de 1er mise en circulation le 26 novembre 2001,
Peugeot Partner immatriculé 754 EBS 78, date de 1er mise en circulation le 10 mai 2007,
Renault Clio immatriculée 930 EPS 78, date de 1er mise en circulation le 29 octobre 2008,
Renault Kangoo immatriculé CX 954 ZN, date de 1er mise en circulation le 6 décembre 2007

DECIDE

Article 1 :

La mise en destruction des cinq véhicules cités ci-dessus à la casse de Rosny sur seine 78710 chez Christian Recuper zone des Marceaux. Un chèque sera remis à la collectivité correspondant au poids de la ferraille.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20231025-2023589-AU
Reçu le 08/11/2023

2023/589

MISE EN DESTRUCTION DE 5 VEHICULES COMMUNAUX

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 25 octobre 2023

Le Maire

Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de légalité
le : 8/11/2023
et publication le : 8/11/2023
et / ou notification le : ....

Le Maire,

Sami DAMERGY

Hôtel de Ville - Place de la mairie - BP 30842 - 78711 Mantes-la-Ville
courrier@mairie-manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49 - Fax 01 30 98 55 10